Petit écran : tout le monde il est content, tout le monde il est câblé

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 691

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1025018

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PETIT ÉCRAN

Tout le monde il est content, tout le monde il est câblé

Mercredi dernier, le Conseil fédéral a pris une option importante en matière de médias électroniques, en donnant le feu vert pour des essais de télévision par abonnement (dite aussi TV à péage, en américain pay-TV). Pas encore une concession certes, mais une autorisation assortie de conditions auxquelles les intéressés sont d'accord de se soumettre.

Qu'en pense la SSR qui se trouve ainsi placée devant une nouvelle concurrence, surgie avec l'aval de son autorité de surveillance? Dès jeudi dernier, elle fait savoir que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes mass-médiatiques, et que le Conseil fédéral a bien agi en suivant le modèle préconisé par la Direction générale de la Giacomettistrasse. Comme si M. Schürmann, ancien routier de la politique, avait doublement convaincu M. Schlumpf, en le forçant non seulement à prendre une décision — ce qui est déjà une performance — mais aussi à faire un choix pour une fois favorable à la SSR.

Tant de sérénité a de quoi étonner. La SSR ne voit-elle pas le danger? Se console-t-elle naïvement d'avoir son mot à dire dans la pratique de la pay-TV? M. Schürmann pense-t-il déjà plus loin, à une publicité télévisée sortie de ses blocs-ghettos et au «sponsoring» triomphant à la radio? Bref, la privatisation des mass-médias électroniques, c'est-à-dire la fin du monopole de fait exercé par la SSR dans la diffusion de programmes radio-TV, est-elle à ce point inéluctable et déjà avancée que le recours à la méthode Coué s'impose comme le seul moyen de sauver la face et les nerfs?

Pour faire la part de la haute stratégie et du défaitisme jobard, il faut reprendre l'histoire et les protagonistes de la pay-TV à l'helvétique.

L'histoire remonte en fait à 1931, année où l'administration accorde à deux sociétés, Radibus SA et Rediffusion SA, une concession les autorisant à retransmettre les émissions radiophoniques sur un réseau privé, le câble s'avérant dans certaines circonstances plus fiable que l'onde hertzienne.

D'emblée, Rediffusion prend une position dominante, d'abord dans la région zurichoise, puis dans celle de Berne (suite au rachat du réseau Radibus en 1946). Rediffusion investit de longue date pour l'après-radio, et se trouve en 1961 à la tête du premier réseau de télédistribution par câble installé dans le monde.

En 1982, Rediffusion réalise à nouveau une «première», plus modestement européenne: depuis le 30 avril de l'année denière, elle exploite une télévision à l'abonnement, dénommée Teleclub et astucieusement jumelée depuis lors avec un mini-journal télévisé présentant des informations d'intérêt surtout régional (Zurich).

Dernière «première» en date, Rediffusion retransmet, depuis le 15 juillet 1982 et par une partie de son réseau zurichois, les programmes de la télévision britannique par satellite.

LE MONOPOLE DE REDIFFUSION

De câble en antennes collectives, Rediffusion s'est donc créé une position de monopole de fait dans la télédistribution. Sur les quelque 800 000 récepteurs TV raccordés à un téléréseau, la moitié appartiennent à des abonnés Rediffusion, qui domine dans les villes et régions de Bienne, Berne, Olten, Saint-Gall et Zurich. Son principal concurrent, Telesystems/Telekabel AG, ne détient qu'un dixième du marché.

Bien que très actif dans le secteur de la (télé) communication, Rediffusion ne juge pas utile d'informer sur la marche de ses affaires.

Les ventes du groupe sont évaluées à 130 millions de francs, obtenus dans la vente au détail de matériel radio-TV-hifi, la télédistribution et la TV en circuit fermé. Le tout est contrôlé par une holding domiciliée à Neuchâtel (Rediffusion Télévision SA), société au capital de 12 millions, elle-même filiale à 60% des deux Câbleries de Cortaillod et de Cossonay; quant à la succursale suisse d'ITT, la Standard Telephon und Radio AG, elle détient elle aussi une participation de l'ordre de 30% au capital de Rediffusion. Cette société et les Câbleries de Cortaillod ont le même président (André Jacopin).

A la tête de Rediffusion, on trouve Georges Klemperer, administrateur-délégué et directeur général, omni-présent dans les affaires de médias, et Pierre Meyrat, directeur et responsable de la pay-TV.

Dans une interview donnée au «Sonntags-Blick» de dimanche dernier, Pierre Meyrat précise que la télévision à péage ne rapporte pas (encore) de l'argent à Rediffusion. A raison de Fr. 28.— par mois ou Fr. 336.— par an pour 120 films différents par année, projetés chacun 6 à 8 fois pendant une période de 6 semaines, les abonnements encaissés ne couvrent ni les frais d'acquisition et de retransmission, ni les droits de diffusion. D'autant que si les contrats de télédistribution sont passés avec les propriétaires (les locataires ayant tout au plus la possibilité de faire «plomber» leur prise), les abonnements au Teleclub et à tout autre pay-TV sont souscrits et directement payés par les détenteurs d'un récepteur TV, complété par l'indispensable décodeur. Autre obstacle, les films proposés ont tous au moins deux à trois ans d'âge, et ont souvent fait au moins un passage sur les petits écrans de la SSR.

N'empêche, et même si la télévision à péage ne semble pas devoir faire un boom, ses promoteurs spéculent sur un développement analogue à celui observé notamment en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, où les téléspectateurs s'abonnent volontiers à deux ou plusieurs chaînes de pay-TV, histoire d'avoir un choix de films pour leurs soirées de cinéma à domicile — ce qui n'empêche pas ces chaînes de se faire une concurrence acharnée, mortelle même aux USA.

Or donc, la télévision à péage va se développer. Et puisqu'elle a un avenir, elle doit faire partie de l'offre de médias proposée au consommateur suisse de programmes sur petits écrans. Sur ce point, le fatalisme tranquille de la Commission Kopp (dont M. Klemperer faisait partie) rejoint l'optimisme résolu de Rediffusion et de quelques autres (parmi lesquels on trouve les propriétaires de cinémas romands, qui font bonne mine à mauvais film). A mi-chemin, on trouve donc le Conseil fédéral, qui a prudemment autorisé des essais de pay-TV dans les régions de Zurich (Teleclub/Rediffusion repris dans certains quartiers par TV-Film-Club/Autophon et de Soleure (TV-Film-Club/Autophon).
Si ces exploitants de téléréseaux veulent retransmettre des programmes diffusés par satellite (ECS 1, lancé par Ariane le 16 juin dernier), ils devront s'entendre entre eux, et avec divers partenaires, tant en Suisse alémanique qu'en Romandie. Dans les deux grandes sociétés régionales, la SSR sera partie prenante. D'où sans doute son contentement-soulagement à la suite des décisions prises par le Conseil fédéral.
Mais le calcul de la SSR peut s'avérer dangereux. A supposer que la moitié des «câblés» s'abonnent à un système de pay-TV, et que la moitié de ces derniers estiment dès lors inutile de continuer à payer leur concession de réception-TV, cela peut faire 200 000 taxes en moins à encaisser, soit une réduction de 10% de l'effectif actuel.
Une réduction qui, soit se répercuterait sur les programmes, soit devrait être compensée par la publicité, dont le produit représenterait dès lors une part encore accrue des recettes SSR (actuellement 22%). Voyant encore se réduire les moyens financiers assurant son indépendance, la SSR va multiplier les programmes d'économies (après Adminus I et II, Optimus et autres Restrictus) et s'épuiser à remplir la mission que lui prescrit la concession — d'une façon qui plaise à la future autorité indépendante de plaintes.
Dans le même temps, les medias privés vont obenir l'un après l'autre l'autorisation d'exploiter, avec ou sans publicité, les nouveaux filons de la télécommunication.

A ce grand jeu du petit écran, les PTT sont à tout coup gagnants: leur monopole technique demeure inscrit dans la Constitution. Et les usagers risquent bien de perdre: à force de se diluer entre différents prestataires, le caractère de service public de la radio et de la télévision s'effacera irrémédiablement.

NOTES DE LECTURE

Vahé Godel, ou la dérive vers l'essentiel

Que dire d'un livre de poèmes? Quelle métalangue pour dire la langue poésie? Sinon un autre poème, mais trop sage, trop commun, et partant traître en sa traduction prosaïque...
Le titre du dernier recueil de Vahé Godel semble précisément à ras de prose: «Faits et gestes»[1]. Encore tout courants les premiers mots: *Par où commencerai-je?* Mais à la deuxième phrase déjà l'ancre est levée: *brisée l'ultime flèche...*, et la dernière du premier morceau est déjà loin au large: *il neige en mon carquois.*
Et nous voilà partis pour une belle dérive et pour de bien beaux rêves!
Des escalades, des envolées: *Je gravis la plus belle des collines d'or*; des défis de maître à bord: *Viennent les briseurs de vitres / j'ai condamné toutes les portes/ ... je reste seul / immobile / en plein vent*; des aveux d'enfant perdu: (je) *ne sais plus moi-même où je me trouve / ce que je cherche au juste / — ce que je fuis.*
Et au cœur même de l'écoulement surgissent d'héraclitéennes fulgurances: *Je traverse un fleuve immobile / s'y consument / s'y confondent toutes les écritures*; et le temps est audacieusement renversé: ... *le fleuve reflue vers les collines*; et «Faits et gestes» (poème dédié à Butor) dialectisent la vie et la mort: *Je fais l'amour / je fais la guerre / et je bâtis!... Je fais le mort / en pleine mer / je fais la planche / et je dérive...*
Vahé Godel nous emmène loin des insignifiances, vers la haute mer où l'essentiel fait signe. «Dans le champ de l'illimité», comme m'avait dit en forme d'adieu Lorenzo Pestelli. Or justement c'est à lui que la piécette Le sang des pierres est offerte: *seul nous éclaire encore / le sang des pierres.*
Mort qui révolte: *La mort buveuse de sang ... Trouer, lacérer, décapiter la mort.* Vaincre la mort par le poème, fait et geste de résurrection et d'éternité: *Ouvrez le livre / ouvrez-vous livrez-vous à lui / mourez afin qu'il vous fasse revivre ... pénétrez dans le livre de la plus longue nuit / revêtez-vous des plumes du silence / ... où le poème brûle tel un oiseau de neige.*
Poème, mots qui veulent dire le silence. Silence qui dit l'être. Silence du fait et du geste. Silence présence, accomplissement: ... *voir scintiller l'effigie du silence.* Le grand cercle est ici décrit: du silence au silence par le verbe médiateur.
Alors s'aperçoit la réconciliation d'un temps retrouvé, à la fois en une réminiscence d'éternel et en une reconnaissance de l'instant fragile: *la nuit sur l'eau courante / j'érige de mémoire / une arche lumineuse / ... le moindre cri le moindre accord / tiré de la lyre du vent rallume l'âge d'or...*
Merci Vahé Godel, et que ceux qui ont des yeux pour lire écoutent, émerveillés, ton silence.

C. D.

[1] A La Baconnière, coll. La Mandragore qui chante, Boudry, 1983.